



Objet : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BUREAUX DU PIJ VINCA-ABENET

Le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 Octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment celle prévue à l'article L.5211-10 ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10 et suivants ;

VU l'arrêté n°178-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Madame Josette PUJOL, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes Conflent Canigó ; portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L.5211-09- 3<sup>ème</sup> alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T. ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU la proposition reçue le 11/08/2022 de la Société ABENET Propreté et services pour des prestations de service de nettoyage complet des locaux du PIJ à VINCA ;

Considérant qu'il convient de réaliser la commande de prestations de service de nettoyage complet des locaux du PIJ à VINCA ;

DECIDE

Article 1 : De confier la commande de prestations de service de nettoyage complet des locaux du PIJ à VINCA à la Société ABENET Propreté et service, sise 52 RUE MATHIEU DE DOMBASLE à PERPIGNAN, pour un montant de 4188,00 € HT soit 5025,60 € TTC.

La commande sera facturée selon les modalités indiquées sur le devis N° 22080005 du 11/08/2022.

Article 2 : Le contrat est conclu jusqu'au 31/08/2022, soit pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, la résiliation éventuelle devra être signifiée au moins trois mois avant la date anniversaire.

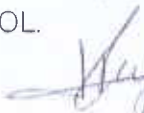
Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget principal.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame La Comptable Publique Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 26 septembre 2022

La Vice-Présidente,  
Josette PUJOL.

Par délégation du Président,  
La Vice-Présidente,  
Josette PUJOL





QUALIPROPRE

**SARL LACEMI - ABENET**  
**53 Rue Mathieu de Dombasle**  
**66000 PERPIGNAN**

Tél : 04.68.55.37.66 - Fax : 04.68.55.07.59

Courriel : info@abenet.eu - Site : http://www.abenet.info  
 SIRET : 789 095 551 00022 - APE : 8122Z - RCA PERPIGNAN

Capital : 10 000 Euros - N°TVA : FR1678909555

OCCITANIE - NOUVELLE AQUITAINE

Communauté de Communes du Conflent  
 Hôtel de Ville  
 Route de Ria  
 66500 PRADES

Le : 11/08/2022

**DEVIS N° 22080005**

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
<b>LIEUX À ENTREtenir :</b>			
- adresse : Bureaux du PIJ 5, rue des Jardins de la Mairie 66320 VINÇA			
<b>PRESTATIONS NETTOYAGE COMPLET DES LOCAUX :</b>			
- dépoussiérage des objets meublants			
- désinfection des points de contact			
- balayage et lavage des sols			
- nettoyage et désinfection des sanitaires			
- enlèvement des traces de doigts sur les vitres intérieures			
- enlèvement des toiles d'araignées			
<b>MATÉRIELS ET PRODUITS FOURNIS PAR LE CLIENT</b>			
<b>PENDANT LA PÉRIODE SCOLAIRE (36 SEMAINES) :</b>			
- Interventions prévues 3 fois par semaine, jours à convenir avec le client	1.00	3 240.00	3 240.00
Forfait annuel			
<b>PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES (14 semaines, fermeture à Noël) :</b>			
- Interventions prévues 2 fois par semaine, jours à convenir avec le client	1.00	840.00	840.00
Forfait annuel			
<b>PRESTATIONS VITRERIE :</b>			
- nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure	1.00	108.00	108.00
- essuyage des huisseries			
<b>FRÉQUENCE :</b>			
- Intervention prévue 1 fois par an, en août			
Forfait annuel			
		<b>Total HT</b>	<b>4188.00 €</b>
		Total Tva	837.60 €
		<b>Total TTC</b>	<b>5025.60 €</b>

Page n° 1

Taux TVA (%)	Base HT	Montant
20.00	4 188.00	837.60

Affaire suivie par Maëva CROUPETTE

- Règlement le 15 du mois suivant le mois de la facture.  
 - Nos prix sont indexés en janvier pour tous les contrats de plus de 6 mois, selon la formule :  $P = P0 \times [(0.80 \times S) + 0.10 \times (FSD/FSD0)]$  avec : P et P0 = prix révisé et dernier prix appliqué ; S = taux d'augmentation des salaires et charges selon la Fédération des Entreprises de Propreté ; FSD et FSD0 = frais et services divers à la date de révision et dernier appliqué - si différentiel négatif = 0.  
 - Nos engagements respectifs sont applicables sur un an et renouvelés par tacite reconduction.  
 Toute résiliation doit être signifiée au moins trois mois avant la date anniversaire de début de service pour être effective à la prochaine date anniversaire du présent devis/contrat. La résiliation anticipée du contrat engage le client au versement à la SARL LACEMI d'une indemnité égale à trois mois de prestation. Le prix des prestations régulières est lissé sur 12 mois et tient compte des périodes de fermeture pour jours fériés et congés de moins de 15 jours. Les autres dispositions contractuelles se rapportent aux conditions générales de ventes signées entre les parties

Pour accepter notre proposition, merci de bien vouloir nous retourner ce devis avec votre signature + cachet en l'accompagnant de l'acceptation de l'agent ou accord du Président, La Vice-Présidente, Josette PUJOL

